

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 02 DECEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes *GUILIANI Patricia*, *RANSOU Virginie* et, *NAZICAL Marie-Ange* et,
MM. *GLAUDE*, *GRESSIEN Georges*, *LOPES Paulo*, *MOUSTAMID Abdou*, *SAINT-ALBIN Maurice*,
LEBERRE Jean-Claude, *KUNTZMAN Michel*,

Assistent : MM. *DARDENNES Patrick*, *TAFININE Driss*,

Absents excusés : MM. *FOLTIER Bruno*, *GIRARD Jean-Claude*, *NOYON Joël*, *FETOUS Lakhdar*,
Gérard, *GOURDOU Jean-Philippe*.

AVIS AUX CLUBS

« FOOTBALL D'ANIMATION »

Le Comité de Direction réuni, en date du *13 Novembre 2019*, a décidé d'appliquer des amendes pour non-utilisation de la F.M.I à compter du 1^{er} JANVIER 2020, dans les catégories suivantes :

***CRITERIUMS** : «**U10 - U11 et U12 - U13** »,

***CHAMPIONNAT** : **Claude LACHICHE** «**U12 - U13** »,

***CHAMPIONNAT** : **AVENIR** « **U10 - U11** ».

[Barème de l'amende F.M.I « FOOTBALL D'ANIMATION »](#)
[à compter de JANVIER 2020](#)

1^{ère} : non-utilisation : un **RAPPEL**,

2^{ème} : non-utilisation : une **AMENDE de 50 €** (par équipe sans F.M.I.)

Une réunion « FOOTBALL D'ANIMATION « OBLIGATOIRE » se déroulera

le **VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 18 H 30**

au siège du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019 / 2020

1°) - *Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :*

- *Le nom du club,*
 - *L'objet de votre demande et les références des rencontres,*
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - *Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :*

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : *Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.*

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - *Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :*

Exemple 1 : *équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.*

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : *report d'une rencontre*

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U6 - U7

Plateau : ASPTT VILLECRESNES

Courrier du club d'ASPTT VILLECRESNES du 28/11/2019 :

Vous confirmez la présence du club de SUCY F.C. au plateau du 12/10/2019 chez vous. La Commission **lève l'amende de 100 €** au club de SUCY FC. D'autre part, elle vous demande d'être, plus rigoureux dans la rédaction de vos comptes rendus.

Plateau : NOGENT S/MARNE F.C.

Courrier du club de SUCY F.C. du 02/12/2019 :

La Commission est navrée de ce comportement. Le club recevant est chargé d'organiser le plateau, de vérifier les licences et d'envoyer au District du Val-de-Marne de Football, le compte-rendu du plateau avec les feuilles de chaque club reçu. Aussi, elle informe qu'un goûter est à sa charge et, rappelle, au devoir de sa charge le Club de NOGENT FC.

Plateau : RUNGIS U.S.

Courrier du club de RUNGIS U.S. du 06/11/2019 :

Reprise du dossier :

Audition de Monsieur Michel ADLOPH. Vu le dossier et vu le retour des documents, la Commission lève les deux amendes de **20€**.

U8 - U9

Plateau : NOISEAU STE S.

Courrier du club de NOISEAU STE S. du 29/11/2019 :

Pris note. Vous êtes sur le Site d'accueil à la place de SANTENY SP.L.
Remerciements.

Plateau : NOISEAU STE S.

Courrier du club de SANTENY SP.L. du 02/12/2019 :

Pris note de votre déplacement à NOISEAU STE S.

Plateau : CAMILLIENNE SP. 12EME

Courrier du club de CAMILLIENNE SP. 12EME du 29/11/2019 :

Courrier tardif.

U10 - U11

O. CLUB D'IVRY/NOISEAU STE S. U11 G 8 AB du 30/11/2019

Courrier du club de NOISEAU STE S. du 02/12/2019 :

La Commission est navrée. Ce n'est qu'un constat. Les clubs ne communiquent pas entre eux. Les calendriers sont prévus d'avance. Quand survient un problème, les clubs doivent communiquer.

La Commission convoque pour sa réunion du **LUNDI 16 DECEMBRE 2019**, les clubs de l'O.C. IVRY et de NOISEAU SS à 18 H 30. « C'est vrai », d'attendre le 01/01/2020 est dommageable. Le but est de donner « du temps pour rentrer dans les clous ».

VALENTON FOOTBALL ACADEMY / VAL DE FONTENAY AS U11 G 3 ABCD du 30/11/2019

Courrier du club de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 25/11/2019 :

Accord des deux clubs, rencontres reportées au **SAMEDI 21 DECEMBRE 2019**.

LUSITANOS ST MAUR U.S. / GENTILLY ATHLETIC CLUB U11 G 6 ABC du 23/11/2019

Courrier du club de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 18/11/2019 :

Rencontres reportées à une *date ultérieure*, en accord avec vos adversaires et, à nous communiquer.

BONNEUIL S/MARNE C.S. / MAISONS ALFORT F.C. AV Poule C (U11) du 30/11/2019

Courrier du club de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 26/11/2019 :

Courrier tardif.

GOBELINS F.C. / CRETEIL LUSITANOS F. US AV Poule A (U11) du 23/11/2019

Courrier du club de CRETEIL LUSITANOS F. US du 26/11/2019 :

Pris note des problèmes de F.M.I.

CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du 26/11/2019 :

Pris note de vos effectifs supplémentaires en U10. Votre demande sera prise en compte lors de la Phase 2.

CENTRE FORMATION F. PARIS

Courrier du 25/11/2019 :

Pris note de vos difficultés pour *recevoir l'après-midi*. **Veillez voir, directement avec vos adversaires afin de convenir d'un horaire adapté.**

F. C. MANDRES PERIGNY / SANTENY SP.L. U11 G 7 AB du 30/11/2019

Courrier du club de FC MANDRES PERIGNY du 29/11/2019 :

Terrain impraticable.

Les rencontres sont reportées à une *date ultérieure*, en accord avec vos adversaires et, à nous communiquer.

U 12 - U 13

VITRY E.S.

Courrier du 22/11/2019 :

Pris note de votre demande d'être sur le Site d'Accueil, à la condition que vous soyez qualifié en U12 et en U13.

CACHAN C.O. / AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G 3 4 Équipes du 23/11/2019

Courrier du club de CACHAN C.O. du 19/11/2019 :

Pris note de vos *problèmes de buts cassés*.

Les rencontres sont reportées à une **date ultérieure à fixer** avec vos adversaires et, à nous communiquer.

PRODIJEDUC ACADEMIE F.C / CENTRE FORMATION F. PARIS CL Poule C (U13) du 12/10/2019

Courrier du club de PRODIJEDUC ACADEMIE F.C du 29/11/2019 :

La Commission lève votre amende suite à votre **FORFAIT GENERAL** en Claude LACHICHE.

CENTRE FORMATION F. PARIS / THIAIS F.C. CL Poule C (U13) du 07/12/2019

Courrier du club du CENTRE FORMATION F. PARIS du 02/12/2019 :

Pris note que vos rencontres auront lieu à **11 H 00**. *Prévenir vos adversaires.*

THIAIS F.C. / VITRY C.A. U13 G 5 3 Équipes du 30/11/2019

Courrier du club de THIAIS F.C. du 30/11/2019 :

Courrier non officiel.

Ceci étant, la Commission prend note de vos problèmes de F.M.I.

U 10 - U 11 : CHALLENGE REGIONAL ET José LEVY

Poule 26 du 16/11/2019

La Commission demande au Centre du Val- de- Fontenay AS (Poules 26) de bien vouloir **adresser les feuilles d'engagements et résultats du Tour du 16/11/2019** (*dernier rappel avant disqualification*).

Poule 18 du 16/11/2019

La Commission convoque pour sa réunion du **LUNDI 16/12/2019 à 19 H 00**, les responsables du C.F.F.P. (**Monsieur GOBARDHAN Jeremy**), du SFC CHENNEVIERES (**Monsieur FITCHO BISSAI Simon**), du Club de MINIS & MAXIS (**Monsieur NAGALHAES Samuel**) et du club de VITRY ES (**Monsieur DIEULIVERT et Sacko BOUKARI**).

La Commission ne comprend pas que des enfants aient joué deux fois les rencontres.

U12 - U13 : FESTIVAL U13 ET CHALLENGE Joseph MERCIER

Poules 26 et 27 du 09/11/2019

La Commission demande au Centre du Club d'ALFORTVILLE US (en Poules 26 et 27) de bien vouloir **adresser les feuilles d'engagements et les résultats du Tour du 09/11/2019** (dernier rappel avant disqualification). Il manque les feuilles d'engagements du club de VITRY CA 2, VITRY CA 6 et ELAN CHEVILLY LARUE 4 (POULE 26) ainsi que le club d'AS ULTRA MARINE VITRY 2 (en Poule 27).

SAISON 2019 - 2020 :

N°07 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT D'ANIMATION » (DU PV 02/12/2019)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
521870	SUCY F.C.	Annulation de l'amende de la Réunion du lundi 04/11/2019	Plateau U6/U7 du Plateau du 05/10/2019	-100,00 €
860294	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	Annulation de l'amende de la Réunion du lundi 25/11/2019	Critérium U12/U13 du PRODIJEDUC ACADEMIE F.C/CENTRE FORMATION F. PARIS CL Poule C (U13) du 12/10/2019	-40,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Annulation de l'amende de la Réunion du lundi 04/11/2019	Plateau U6/U7 du Plateau du 05/10/2019	-20,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Annulation de l'amende de la Réunion du lundi 18/11/2019	Plateau U6/U7 du Plateau du 12/10/2019	-20,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DES AMENDES LEVEES</u>	<u>JOURNAL N° 07</u>	<u>-180.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €